

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 2 février 2024**

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 14 Février 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le 14 février,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (28)**

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELYS Dominique, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PREVOST Michelle, RIOLET Guy, ROBIN Guy, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, TRISTANT Patrick, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (14)**

DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GOURRU Maxime, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à IMBERT Tony  
GUESNARD Yves a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
LUMET Thierry a donné pouvoir à LION Michel  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (3)**

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique.

**Objet : Approbation de la proposition des thèmes de contrôle de concession pour l'année 2024 exercice 2023**

Le SDEI assure, au nom et pour le compte de ses communes membres, soit pour l'ensemble des communes du département de l'Indre, le contrôle de délégation de service public

conformément aux dispositions du cahier des charges de concession en matière d'électricité.

L'autorité concédante peut également demander aux concessionnaires des fichiers complémentaires et détaillés permettant un contrôle effectif et approfondi de la concession. Ces fichiers techniques et comptables permettent de vérifier l'exactitude des données du CRAC, d'identifier les éventuelles incohérences et d'identifier plus en détails les activités menées au cours de l'année écoulée.

Les thématiques suivantes sont retenues en 2024 sur exercice 2023 :

- Tableau de bord
- Analyse de la pertinence du choix des départs HTA traités en PDV (ou RP) par le concessionnaire et suivi de l'incidentologie des départs HTA traités en PDV (ou RP) par le concessionnaire
- Analyse globale de la continuité de fourniture (cf. mise à jour du diagnostic ou assurer un suivi infra-PPI)
- Analyse des origines de financement par ouvrage
- Audit de gestion des impayés Enedis
- Audit des réalisations des prestations prévues aux catalogues et de leurs facturations

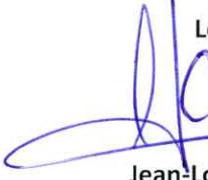
L'analyse croisée des données fournies par les concessionnaires Enedis et EDF permettra ainsi au SDEI de réaliser comme chaque année un rapport de contrôle de l'activité des concessionnaires au travers duquel sont identifiés les points de vigilance et les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la liste des thèmes définis pour la mission de contrôle des concessionnaires pour l'année 2024 exercice 2023.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Jean-Louis CAMUS  


Secrétaire de Séance :

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20240214-02202404-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Michel LION